

Le bulletin de mars/avril 2022



Pour nous écrire : <mailto:bulletin@aadmie.org>

Sommaire :

Dans la rue contre l'extrême droite
Les décisions des JE
Hamidou
Chez Antoine
Crédits d'impôts
MAIF
Pourquoi un grpe TDC
Décès
Prochain CA

Dans la rue contre l'extrême droite

Pour la troisième fois en 20 ans, l'extrême droite et son projet xénophobe se sont invités au deuxième tour des élections présidentielles. C'est avec inquiétude que nous assistons à la banalisation d'« idées » que l'on espérait d'un autre âge. Inquiétude mais pas résignation : l'AADMIE a appelé et participé le 16 avril à Angoulême à l'une des nombreuses manifestations qui ont eu lieu ce jour-là partout en France.

Cette initiative « contre l'extrême droite et le fascisme », qui a rassemblé plus de 400 personnes, se caractérisait par la jeunesse de ses participant.e.s. Les prises de parole ont été l'occasion, pour nous, d'affirmer la nécessité d'une action au quotidien et d'inviter à rejoindre notre association.

Le premier mai sera à nouveau l'occasion de manifester notre désir de solidarité et de l'opposer au rejet de l'étranger. Nous y serons. Le rendez-vous est fixé à **10h00, place Bussatte** ; manifestation suivie d'un piquenique à la MPP

Les décisions des juges des enfants

Comme vous le savez, nous incitons systématiquement les jeunes déclarés majeurs par l'ASE à rencontrer un.e avocat.e et à saisir le juge des enfants. C'est le rôle de la commission juridique que d'accompagner les MIE dans leurs démarches.

Or on a pu entendre dire que la justice donnait en général raison à l'ASE et confirmait ses évaluations de majorité. **Il n'en est rien !**

Sur les 10 derniers mois, nous avons accompagné 9 audiences. Elles ont été favorables aux jeunes 6 fois. En d'autres termes, **l'évaluation de majorité faite par l'ASE a été invalidée dans 2 cas sur 3.**

Cela montre d'une part que l'ASE a bel et bien laissé des mineurs à la rue et d'autre part qu'il y a un vrai intérêt à combattre sur le plan juridique.

Malheureusement, et sur la même période par comparaison, nous avons accueilli 32 jeunes sortis de l'ASE (et nous en avons certainement « raté » plusieurs). Mais si sur ces 32 MIE, 20 bénéficient

aujourd'hui de la solidarité de l'AADMIE, 12 nous ont quitté.e.s et ont probablement définitivement compromis leurs chances de voir la justice reconnaître leurs droits.

Hamidou

Au cours des deux derniers mois, nous avons accueilli un jeune Malien, Hamidou, dont les évaluateur et évaluatrice de l'ASE écrivaient qu'« *il demeure un doute quant à sa possible minorité* ».

Doute légitime : Hamidou possède un passeport malien prouvant qu'il n'a pas 17 ans à sa sortie de l'ASE.

Enfin, après avoir passé 5 semaines sous la responsabilité de l'ASE, ce jeune qui se plaignait d'une toux forte et persistante, s'est avéré porteur de la tuberculose.

Il a donc passé plus d'un mois à Girac et se trouve actuellement hors de danger.

Et dès le 16 mars, le Président du Conseil Départemental nous écrivait que « le Département assurera sa prise en charge dès la fin de son hospitalisation »

Tout est bien qui finit bien ?

Oui, on peut s'en réjouir. Mais la question reste posée : que se serait-il passé si Médecins du Monde n'avait pas saisi le Procureur de la situation de ce jeune ? Que se serait-il passé si, en l'absence de réponse de l'ASE à nos protestations, nous n'avions pas rendu l'affaire publique par voie de presse ?¹

Chez Antoine : appel à souscription.

Dans le bulletin de l'été 2021, nous vous disions l'importance de cet appartement que nous prête Antoine, un membre de l'association. Nous y accueillons les jeunes quand l'ASE vient de les mettre à la porte mais aussi ceux qui sont hébergés dans des familles solidaires loin d'Angoulême et qui doivent, par exemple, faire un stage dans la ville-préfecture ou bien prendre un train ou un car de bonne heure pour Paris.

Bref : « chez Antoine », c'est une sorte d'appartement-relai.

Lieu de passage, connaissant parfois une forte rotation de jeunes d'origines différentes, ne possédant pas toujours de langue commune, souvent anxieux face à l'avenir - ce lieu demande naturellement un suivi important. Mais il tourne et nous est vraiment essentiel.

Or Antoine va prendre sa retraite... et voir ses revenus baisser. Impossible pour lui de continuer à prendre en charge comme il l'a fait jusqu'à présent une partie des coûts de cet appartement (nous ne payons que les fluides et l'assurance).

Nous avons donc pensé à le lui louer. Il suffirait pour cela de trouver par exemple une cinquantaine de donataires réguliers. 50 personnes qui s'engageraient à verser 10€ par mois.

Nous avons tous et toutes des ami.e.s, des parent.e.s qui peuvent le faire. S'ils sont imposables, le coût annuel tombe à 40€. Cela peut se faire soit par virement ou prélèvement.

Qu'en dites-vous ? Si chaque adhérent.e trouve une personne, c'est plus que gagné. N'hésitez pas à nous faire un petit retour à finances@aadmie.org

¹ Les personnes intéressées pourront retrouver l'article de La Charente Libre sur le site de l'AADMIE

Crédits d'impôts et dons à l'AADMIE

Vous avez donné à l'AADMIE en 2021. Sous forme de cotisation ou de don.

Vous avez financé une dépense solidaire pour l'un ou l'une des jeunes et vous l'avez signalée comme un don en nature.

Dans tous les cas, vous allez – si vous êtes imposé.e sur le revenu - bénéficier d'un allègement fiscal.

Nous attestons du don par un classique reçu fiscal. Vous l'avez normalement reçu par courrier électronique le 11/03/22. Si vous n'avez pas d'adresse électronique, ou que nous ne la connaissons pas, vous l'avez reçu sous forme « papier » par la poste.

Vous ne l'avez pas reçu ? Vérifiez dans vos « spams » : la majorité des courriels a été envoyée le vendredi 11 mars.

Toujours rien ? Ou vous l'avez perdu ? Ou il y a un problème ? N'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Quelques chiffres pour finir ? Ils témoignent de la vitalité de notre association : vous êtes 80 à avoir donné – donc forcément plus en réalité – pour un montant proche de 18 000€. Une moyenne de 225€

Les trésorières
finances@aadmie.org

La MAIF aide ceux qui aident

Si vous êtes assuré.e à la MAIF, et si vous hébergez des jeunes MIE, sachez que la mutuelle applique le principe « d'aider ceux qui aident » en se portant solidaire de ses assuré.e.s-mutualistes.

Ainsi, il vous suffira de déclarer que vous hébergez occasionnellement ou régulièrement un nombre donné de jeunes (inutile même de donner leurs noms) pour que ceux-ci se retrouvent assurés.

C'est plutôt bien, non ?

Pourquoi un groupe TDC

Permettre aux familles accueillantes qui font le choix de devenir Tiers Digne de Confiance, de s'entre-aider et de se soutenir dans l'accueil longue durée d'un jeune migrant qui, rejeté par l'ASE, leur est confié par le Juge des Enfants.

Devenir TDC est un engagement moral dans la durée (il ne peut être rompu que sur décision du Juge des Enfants à la suite d'un recours du jeune ou du(es) TDC).

Légalement, ce statut prend fin à la majorité du jeune ... *Mais nous ne sommes pas l'ASE qui souvent se libère de ses responsabilités le jour des 18 ans des jeunes.* L'engagement solidaire et les liens tissés pendant les mois, années, passés avec les jeunes, nous conduisent à prolonger l'accompagnement vers l'autonomie au-delà de la majorité légale.

C'est aussi la raison d'être du groupe TDC de l'AADMIE : fournir aux familles accueillantes l'aide et le soutien pour aider les jeunes à prendre leur envol.

tdc@aadmie.org

Décès

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Guy Mathieu

Nous nous associons à la douleur de ses proches et les remercions pour le don de 120€ fait à notre association.

Prochain CA

Le CA enregistre plusieurs départs. Nous restons dans les statuts qui prévoient un minimum de 6 personnes mais il faudra en parler. Le prochain CA ouvert sera l'occasion de le faire : il devrait avoir lieu le 9 mai.

Lieu et date à confirmer par courriel.

Renouvellement des adhésions, dons, finances

Vous voulez renouveler votre adhésion en 2022 ou vous voulez faire un don ?

Des bulletins sont disponibles au téléchargement sur le site (menu DOCUMENTS UTILES, rubrique « Vie de l'association »).

Attention, l'AG de novembre a voté le passage de la cotisation à 20€ au lieu de 16€

Le CA : Isabelle Claire, Sylvie Delaruelle, Geneviève Noël, Pascale Ronzoni,
Sylvie Salomon, Romain Treppoz

AADMIE - RESF16 www.aadmie.org

(Association d'Aide et de Défense des Mineurs Isolés Étrangers)

20, rue du sauvage 16000 Angoulême

07 51 20 93 05 - aadmie.resf16@gmail.com



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Banque	15589	Guichet	16506	N° de compte	074940077 40	Clé RIB	93
Titulaire du compte	: AADMIE-RESF16 AADMIE-RESF16 50 RUE HERGE 16000 ANGOULEME						
Domiciliation	: CM ANGOULEME HOT DE VILL						
Devise	: EUR						
IBAN	FR76 1558 9165 0607 4940 0774 093					BIC	CMBRFR2BXXX